

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Direction de l'eau,  
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :  
Astrid PICHODO

N/réf. : MB/VR/MB  
PJ :

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : ..... 25 novembre 2011  
Heure de début : .. 10 h 00  
Heure de fin : ..... 12 h 30  
Lieu : ..... Centre administratif  
Jean Monnet

Objet : Réunion du bureau de la commission locale de l'eau.

Présents : Confère liste d'émargement.

Monsieur Marc BERNIER (Président de la CLE) ne pouvant être présent, Monsieur GUILBAUD (Vice-président de la CLE) a assuré la présidence de la réunion.

Monsieur GUILBAUD présente l'ordre du jour et introduit la réunion.

### 1) Révision du SAGE

#### a. Organisation des documents du SAGE

Le contenu du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et du règlement du SAGE est rappelé. L'organisation du PAGD est présentée (confère diaporama).

Monsieur Bernard BELLIER (Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin) souhaite connaître l'articulation entre les différents codes notamment lorsqu'ils interviennent sur une même thématique.

Le SAGE concerne en première approche le Code de l'environnement. Toutefois, il peut également s'appliquer à des décisions liées à d'autres codes comme le Code rural ou encore le Code de l'urbanisme mais chacun s'applique dans son domaine de compétence.

#### b. Méthodologie de révision

Mademoiselle Astrid PICHODO présente la méthodologie de travail du groupe de rédaction ainsi que l'avancement du travail. Des échanges réguliers ont lieu avec le cabinet juridique Droit Public Consultants.

Monsieur Bernard BELLIER s'étonne de l'absence du cabinet juridique à cette réunion et précise qu'il aurait souhaité avoir une présentation et un échange sur le travail mené jusqu'à présent par le groupe de rédaction. Il mentionne également l'absence du deuxième collègue dans le groupe de rédaction.

Il est rappelé que l'organisation de la révision, et notamment la composition du groupe de travail, a été validée lors de la réunion de la CLE du 9 septembre 2011. Celle-ci doit permettre d'avancer rapidement sur le travail préparatoire et de rédiger le SAGE dans les délais impartis.

Monsieur Joseph GUILBAUD explique que le travail préparatoire de rédaction prend plus de temps que prévu et que les réflexions ne sont pas encore assez avancées pour pouvoir présenter des documents au bureau. Toutefois, il précise que l'ensemble du travail sera présenté à la CLE lors du temps de concertation prévu en mars.

Monsieur Jean BARREAU (Chambre d'agriculture de la Mayenne) souligne que ce travail préparatoire permettra à la CLE de débattre sur une version plus aboutie des documents.

### *c. Organisation du temps de concertation de la CLE*

Le bureau propose l'organisation de trois réunions d'une demi-journée (1 par enjeu). Une réunion de bureau interviendra après ces trois réunions afin de prendre en compte les observations de la CLE et préparer le document final.

La durée et le contenu des réunions pourront être ajustés afin de pouvoir étudier l'ensemble des dispositions sur les trois réunions.

Compte-tenu de l'importance du travail de révision à mener, le bureau ajuste le calendrier de révision du SAGE (adoption du projet de SAGE en septembre). Si cela s'avère nécessaire, des réunions supplémentaires du bureau de la CLE pourront être organisées.

## **2) Dossiers pour avis**

### *a. Organisation de la consultation de la CLE*

Mademoiselle Astrid PICHODO rappelle le cadre réglementaire de la consultation de la CLE, les différentes natures de documents transmis et la proposition d'organisation pour les réponses.

Monsieur Jean POIRIER (Fédération départementale de la pêche de la Mayenne) précise qu'il s'agit uniquement d'un avis de la CLE qui n'est pas toujours pris en compte par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERTS). Toutefois, cet avis est important notamment pour les commissaires enquêteurs.

Si le bureau émet un avis réservé ou défavorable, celui-ci doit être justifié par rapport à la compatibilité du dossier avec le SAGE.

Le bureau souhaite connaître, avant les réunions, les dossiers qui seront étudiés. Aussi, la liste des dossiers sera jointe au courrier d'invitation pour la réunion.

### *b. Dossiers pour avis*

- *Aménagement d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) par la société Luc DURAND S.A. sur la commune de PRUILLÉ (Dossier loi sur l'eau)*

Le projet de remblai d'un ancien talweg se situe à environ 600 m de la rivière la Mayenne. Les mesures compensatoires proposées consistent en un renforcement du rôle de la zone humide existante et en la création d'une nouvelle zone humide autour de la mare. L'impact du remblai est limité du fait de la possibilité d'infiltration des eaux.

Vote : 5 abstentions – 10 avis favorables

***Avis favorable***

- *Création d'une unité de production d'emballages et de pièces techniques en plastique par la société Europlastiques à CHANGÉ (ICPE Industrie)*

L'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie va permettre de diminuer la consommation des eaux de process et domestiques malgré l'extension des activités de la société.

***Avis favorable.***

- *Extension d'une unité de fabrication de structures en nid d'abeilles et de panneaux sandwich par la société Maine Plastiques à AMBRIÈRES-LES-VALLÉES (ICPE Industrie)*

***Avis favorable.***

- *Renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de la Croix Boursier par la société Carrières Beaucé à SAINT-GEROGES-BUTTAVENT (ICPE carrière)*

*Avis favorable.*

*c. Autres dossiers*

- *Dossier minute du projet LGV Bretagne Pays-de-la-Loire*

La CLE sera consultée officiellement sur ce projet en début d'année 2012. Le dossier présenté au bureau est un dossier minute pour lequel un avis technique a été sollicité.

Monsieur Jean BARREAU, tout en soulignant l'intérêt de préserver les zones humides, demande que soit pris en compte l'impact économique des mesures compensatoires pour le monde agricole.

Le bureau s'interroge sur l'efficacité des mesures compensatoires proposées en lien avec la destruction de zones humides et de mares.

- *Projet d'aménagement de la Jouanne à MONTSURS*

Ce projet prévoyant l'effacement du plan d'eau de MONTSURS permet la restauration de la qualité du cours d'eau.

Aussi, ce dossier répond aux préconisations du SAGE.

Monsieur Bernard BELLIER fait part de l'avis défavorable de l'association qu'il représente sur ce dossier.

- *Plan local d'urbanisme d'ENTRAMMES*

Ce dossier répond aux préconisations du SAGE.

- *Permis d'aménager le quai de Verdun à CHÂTEAU-GONTIER*

Ce dossier n'appelle pas d'observation particulière.

### **3) Questions diverses**

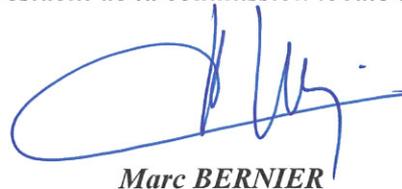
Monsieur Alain BAGOUET (SIAEP du Segréen) soulève le problème de développement de cyanobactéries observé sur la rivière la Mayenne cette année. Madame Véronique RIOU indique qu'il a été difficile de comprendre les mécanismes déclenchant le phénomène. L'Agence régionale de santé procède à des investigations supplémentaires. De plus, Monsieur Cyril DEMEUSY (MISE Mayenne) précise qu'un suivi plus précis des eaux est prévu pour l'année 2012 afin de mieux comprendre ce phénomène.

Madame véronique RIOU présente le contrat régional de bassin versant (CRBV) finalisé qui a été présenté pour avis à la région Pays-de-le-Loire le 25 octobre 2011. Ce contrat tripartite sera signé début 2012 par la région Pays-de-la-Loire, le Conseil général de la Mayenne, en tant que structure « chef de file » du SAGE, et la commission locale de l'eau.

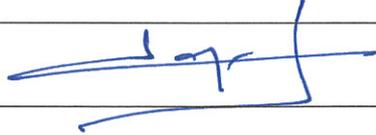
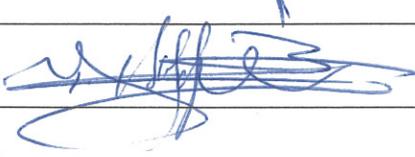
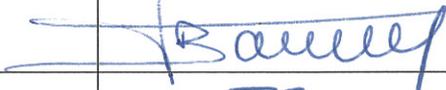
Des chercheurs de l'Université de BREST réalisent actuellement un travail sur les changements liés au climat dans le Grand Ouest et ont sollicité les membres de la CLE afin d'avoir leur avis sur ce thème. Madame véronique RIOU propose d'envoyer cette enquête par mail à l'ensemble des membres de la CLE.

Mademoiselle Astrid PICHODO présente l'arrêté préfectoral n°2011136-0001 du 10 juin 2011 fixant la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

*Le Président de la commission locale de l'eau,*



**Marc BERNIER**

<i>1<sup>er</sup> collège</i>	<b>Monsieur PERRIER Michel</b> Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	Excusé
	<b>Monsieur Marc BERNIER</b> Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	Excusé
	<b>Madame Nicole BOUILLON</b> Conseillère générale de la Mayenne	Excusé
	<b>Monsieur Robert LOQUET</b> Conseiller général de l'Orne	
	<b>Monsieur Jean-Claude FONT</b> Maire de COMMER	Excusé
	<b>Monsieur Gaël de CHEFFONTAINES</b> Adjoint au maire de FROMENTIÈRES	
	<b>Monsieur Daniel DURAND</b> Maire de COUTERNE	
	<b>Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET</b> Parc naturel régional Normandie-Maine	Excusé
	<b>Monsieur Alain BAGOUET</b> SIAEP du Segréen	
	<b>Monsieur Christophe BÉCHU</b> Syndicat du bassin de l'Ernée	
	<b>Monsieur Roger MAROT</b> Syndicat du bassin de la Jouanne	Excusé
	<b>Monsieur Joseph GUILBAUD</b> Syndicat de bassin du Vicoin	
<i>2<sup>ème</sup> collège</i>	<b>Monsieur Jean BARREAU</b> Chambre d'agriculture de la Mayenne	
	<b>Monsieur Bernard BELLIER</b> Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin	
	<b>Madame Régine BRUNY</b> Sauvegarde de l'Anjou	
	<b>Monsieur Louis GESLIN</b> UDAF de la Mayenne	
	<b>Monsieur Olivier PÉAN</b> Union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne	
	<b>Monsieur Jean POIRIER</b> Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
<i>3<sup>ème</sup> Collège</i>	<b>Agence de l'eau Loire-Bretagne</b> Monsieur Thierry GENETTAIS	Excusé
	<b>DREAL des Pays-de-la-Loire</b> Monsieur Jean-Marie QUÉMÉNER	
	<b>ONEMA</b> Monsieur Olivier LEROYER	Excusé
	<b>MISE de la Mayenne</b> Monsieur Cyril DEMEUSY ou Madame Christine CADILLON	
	<b>MISE de l'Orne</b> Monsieur <del>Christian</del> SERAIS. SUZANNE	
	<b>MISE de Maine-et-Loire</b> Monsieur Gaël MELAN	

